

Dialogue CTA sur l'intégration et le monde du travail Objectifs Etat – économie 2013 – 2016

L'Etat et l'économie attendent des étrangers qu'ils apprennent la langue locale afin qu'ils puissent communiquer sur leur lieu de travail et dans la vie quotidienne. Pour leur part, les immigrés s'efforcent, dans la mesure de leurs possibilités, de s'intégrer au marché du travail et d'obtenir les informations nécessaires à cette fin. Ils connaissent les droits et les obligations liés au monde du travail et recourent aux offres d'intégration et de conseil qui leur conviennent.

L'Etat et l'économie créent de concert les conditions favorables à une intégration rapide et réussie dans le but d'améliorer la capacité économique des entreprises et de renforcer la cohésion sociale. Ils aident les travailleurs étrangers qui ont un besoin d'intégration particulier à faire aussi vite que possible usage des offres d'intégration appropriées. Ce faisant, ils tiennent compte des préoccupations spécifiques aux femmes et aux jeunes. En outre, l'Etat veille à aplanir les obstacles juridiques et administratifs à l'intégration.

Dans ce but, l'Etat et l'économie poursuivent des objectifs dans les trois champs d'action suivants :

1^{er} champ d'action : information et sensibilisation

Objectif stratégique Etat-économie

Les étrangers qui viennent en Suisse en vue d'y séjourner durablement et légalement s'y sentent tous bienvenus. Ils sont informés des offres d'encouragement mises en place pour faciliter leur intégration. L'Etat et l'économie les y aident. En outre, ils veillent à supprimer les entraves à l'intégration et les discriminations.

Objectifs concrets dans la perspective de la 3^e conférence nationale sur l'intégration de 2016

L'Etat et l'économie s'épaulent dans le travail d'information et de sensibilisation et dans les questions d'intégration et de discrimination. L'Etat garantit une première information efficace des immigrants récemment arrivés et met en place des offres de conseil et d'intégration en faveur des travailleurs mais aussi des employeurs. L'Etat et l'économie renseignent les travailleurs sur ces offres et les incitent, si besoin est, à en bénéficier. Par ailleurs, les employeurs publics et privés contribuent à désamorcer les conflits dans le quotidien professionnel.

D'ici à 2016,

- tous les cantons et toutes les grandes villes et communes auront mis en œuvre, dans le cadre de leurs programmes d'intégration, le système de la première information des immigrants et mis en place des offres de conseil et d'intégration en faveur des travailleurs et des employeurs ;
- les cantons et les organisations du monde du travail auront mené des campagnes d'information et de sensibilisation communes (communiquer les attentes, présenter les offres de conseil et d'intégration, etc.). Les grandes villes et communes seront, dans la mesure du possible, impliquées dans cette démarche ;
- les associations patronales et les associations sectorielles utiliseront activement leurs médias et leurs publications en vue de diffuser des informations sur l'intégration et la discrimination ; à cette fin, les services étatiques compétents leur fourniront une assistance technique ;
- les thèmes de l'intégration et de la discrimination figureront, à l'instar de l'offre de GastroSuisse, dans les filières de formation sectorielles des chefs d'exploitation et/ou des chefs du personnel d'au moins deux autres branches connaissant une proportion élevée de travailleurs de nationalité étrangère.

2° champ d'action : langue et formation

Objectif stratégique Etat-économie

Les étrangers maîtrisent suffisamment bien une langue nationale pour se faire comprendre dans la vie quotidienne et au travail. Des cours de langue axés sur des situations concrètes sont proposés. L'environnement professionnel stimule l'apprentissage linguistique.

Objectifs concrets dans la perspective de la 3^e conférence nationale sur l'intégration de 2016

L'Etat et l'économie déterminent de concert les besoins en cours de langue ciblés dans des branches données. Ils soutiennent ces offres sur le plan des finances, du personnel, de l'organisation et de la conception. Ils s'efforcent d'améliorer ensemble l'information sur les offres de cours et de conseil.

D'ici à 2016,

- tous les cantons et toutes les grandes villes et communes veilleront, dans le cadre de leurs programmes d'intégration, à ce que des offres d'encouragement linguistiques axées sur les besoins concrets soient mises en place ;
- les services spécialisés dans l'intégration définiront des possibilités d'action simples et pratiques auxquelles toute entreprise pourra recourir dans le quotidien professionnel en vue de promouvoir les compétences linguistiques de ses collaborateurs (création d'un environnement propice à l'apprentissage) ;
- la Confédération achèvera le développement du système d'apprentissage des langues « fide » axé sur la pratique et destiné aux migrants et promouvra, conjointement avec les cantons, les villes et les communes, son utilisation par les prestataires de cours ;
- la Société suisse des entrepreneurs et le syndicat Unia organiseront dans plusieurs cantons au moins 15 cours « L'allemand sur le chantier » (principe : participation gratuite au cours, qui a lieu sur place immédiatement avant ou après les heures de travail ou encore pendant) ;
- la Société suisse des entrepreneurs et les syndicats veilleront à ce que des cours basés sur le même principe soient organisés en Suisse romande et en Suisse italienne ; pour ce faire, l'Office fédéral des migrations (ODM) formulera les objectifs d'apprentissage « fide » pour le français et l'italien d'ici à fin 2013 ;
- les partenaires au dialogue feront en sorte que des projets pilotes sur le modèle de « L'allemand sur le chantier » soient réalisés dans d'autres branches, dans les trois régions linguistiques ; à cette fin, l'ODM formulera, conjointement avec les organisations du monde du travail, les objectifs d'apprentissage (« fide »).

3° champ d'action : intégration des réfugiés reconnus et des personnes admises à titre provisoire sur le marché du travail

Objectif stratégique Etat-économie

Le taux d'activité des réfugiés reconnus et des personnes admises à titre provisoire augmentera au cours des années à venir. La génération suivante est intégrée au marché du travail.

Objectifs concrets dans la perspective de la 3^e conférence nationale sur l'intégration de 2016

L'Etat et l'économie créent de concert un cadre favorable à l'intégration des deux groupes cibles sur le marché du travail (information, procédure d'autorisation, qualifications, qualité des candidatures). Les réfugiés reconnus et les personnes admises à titre provisoire particulièrement bien qualifiés sont intégrés au le marché du travail.

D'ici à 2016,

- 2000 réfugiés reconnus et personnes admises à titre provisoire de plus qu'en 2011 exerceront une

activité lucrative ;

- la Confédération, les cantons, les villes et les communes auront renforcé l'information et les prestations de conseil fournies par les autorités compétentes (par ex. l'école, les services d'orientation professionnelle, les offices du travail, les ORP et les services sociaux) et les employeurs et amélioré ainsi l'accès du groupe cible au marché du travail (par ex. par un système efficace d'octroi des autorisations de travail, des informations ciblées sur l'exercice d'une activité lucrative, le système de formation professionnelle ou la validation des formations acquises) ;
- les organisations patronales et les associations sectorielles auront créé, conjointement avec les services publics compétents et les organisations de soutien, des bases permettant de traiter les dossiers de candidature des membres du groupe cible conformément à l'usage qui prévaut dans le secteur concerné ;
- les employeurs privés et publics seront sensibilisés au fait qu'ils devraient, dans la mesure du possible, embaucher des apprentis et des travailleurs parmi les réfugiés reconnus et les personnes admises à titre provisoire plutôt que de recruter du personnel à l'étranger ;
- l'Etat et l'économie auront réalisé, dans les diverses régions linguistiques du pays, au moins trois projets pilotes élaborés *ensemble* en vue d'intégrer des réfugiés reconnus et des personnes admises à titre provisoire dans le marché du travail en portant une attention particulière aux femmes ; sur la base des expériences ainsi acquises, ils formuleront des recommandations à l'intention des participants au dialogue.